

REGLEMENT CHALLENGE INTER-ENTREPRISE

Organisé par Anjou Sport Nature

L'Évènement

Le Challenge Inter Entreprise est un événement organisé par Anjou Sport Nature. Événement de convivialité afin de promouvoir le territoire et de développer des relations inter-entreprises (dirigeants, collaborateurs) autour d'une pratique sportive innovante, ludique et festive.

Ce premier Challenge Inter Entreprise se déroulera à Combrée (49) sur la base de loisirs, le jeudi 16 juin 2022 de 17h30 à 21h30. Les épreuves seront les suivantes :

- Echauffement avec l'Orange Bleue de Château Gontier
- Swin Golf
- Baby-foot
- Tir à l'arc
- « Défi interview » avec Oxygène Radio
- « Blind test du territoire » organisé par Office de Tourisme de l'Anjou Bleu
- Relais Kayak / Paddle
- Epreuve surprise

Modalités d'inscription

Construire son équipe :

Le Challenge Inter Entreprise est ouvert aux équipes de 5 personnes engagées sous le nom d'une entreprise ou d'un groupement d'entreprise.

Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.

Plusieurs entreprises peuvent se regrouper pour engager une ou plusieurs équipes.

Seules les inscriptions effectuées sur la plateforme Qweekle avant le 06/06/2022 seront enregistrées.

L'inscription de personnes mineures de 12 à 16 ans est possible aux mêmes conditions et sous réserve d'être inscrits dans l'équipe du représentant légal.

Tarifs :

Le prix d'engagement d'une équipe est fixé à 500 € HT. Il est également possible d'acheter en ligne sur le site des packs « supporters » au prix de 45 € HT par personne ou des packs « invités » au prix de 35 € HT. Les tarifs, l'ensemble des informations sur les prix et les modalités de paiement seront disponibles via le site internet www.anjousportnature.com

Que comprend le tarif :

- Chaque participant (ou « supporter ») se verra remettre le jour de l'événement **LE** Tee-Shirt officiel du Challenge Inter Entreprise personnalisé au nom de l'entreprise représentée sous réserve de fourniture du logo de l'entreprise dans les délais imposés (au plus tard le 31 mai 2022).
- Chaque participant participera au challenge sportif.

Fait le 06/05/2022

- Les participants et supporters et invités auront également accès, à l'issue des épreuves, à la soirée organisée sur le lieu de l'évènement : cocktail traiteur, animation musicale. Il leur sera remis, à cet effet, un bracelet pour l'accès à l'espace traiteur.
- Des vestiaires et sanitaires seront mis à disposition.

Sécurité et responsabilité

Une équipe de secouristes est présente toute la soirée pour assurer la sécurité médicale des participants.

Chaque participant est seul responsable de son parcours et engage son unique responsabilité en cas d'accident pouvant se produire sur ce dernier, y compris lors des exercices et ateliers proposés. L'organisation se réserve le droit de modifier le programme des épreuves parcours en fonction des contraintes logistiques et météorologiques et d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour des raisons de sécurité. Les participants seront prévenus sur le site internet, sur les réseaux sociaux de l'évènement et par l'animateur officielle de l'évènement, Oxygène Radio.

Aucun changement de participant ne sera possible sans autorisation de l'organisateur, ni fourniture des documents obligatoires.

Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif pourra être communiqué à tout participant sur simple demande. Dommage matériel : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, perte, bris...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

Accueil et contrôle pendant la soirée

Le port du tee-shirt est obligatoire pour chaque participant du Challenge Inter Entreprise. Les tee-shirts officiels et les bracelets d'accès à la soirée sont à retirer le jour même, sur présentation de la confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité, au stand « Accueil ». Les personnes mineures devront être en possession de l'autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet).

Annulation de l'évènement

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible.

Conditions d'annulations par l'entreprise :

- Jusqu'à 7 jours après l'inscription : pour toute annulation les droits d'inscription sont remboursés à 100%.
- Du 8^{ème} jour après l'inscription au 26 mai 2022 : pour toute annulation, 70% des droits d'inscription sont remboursés.
- Du 27 mai 2022 au 16 juin : pour toute annulation 100% des droits d'inscription sont perdus.

Droits à l'image

Fait le 06/05/2022

Par votre inscription au Challenge Inter Entreprise, vous autorisez expressément l'organisateur Anjou Sport Nature ainsi que ses prestataires / partenaires / médias ayants-droits à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de l'événement Challenge Inter Entreprise en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires.

Respect de l'environnement

L'organisateur, Anjou Sport Nature, est engagé dans une démarche de Développement Durable et de protection de l'Environnement et à ce titre le Challenge Inter Entreprise se déroulant dans un site de plein air et dans des espaces verts, chaque participant se doit de respecter l'environnement lors de sa participation, sous peine de sanctions.

Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter les clauses. Dans le cadre d'une inscription en groupe, chacune des personnes inscrites dans le groupe reconnaît également avoir pris connaissance dudit règlement et en accepter les clauses. Le représentant du groupe reconnaît avoir informé chacune des personnes inscrites des dispositions applicables dudit règlement. L'organisateur, et ses représentants, du Challenge Inter Entreprise pourra être amené à exclure ou refuser un participant en cas de violations aux règles ou si ce dernier adopte un comportement agressif ou contraire aux règles de vie en société.